François par la grace de Dieu Empereur des Romains toujours Auguste,
Roy de Germanie, et de Jerusalem; Duc de Lorraine, et de Bar; Grand Duc de Toscane; Marchis; Duc de Calabre,
de Guelôres, de Monferrat et de Teschen en Silésie; Prince Souverain d'Arches et de Charleville; Marquis de Pont à Mousson
et de Nômeny; Comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zütphen, Saarwerden, Salm, Falkenstein &c. A tous ceux qui ces présentes
verront Salut. Les services de notre cher et bien amé Alexandre Dumesnil, cy devant sous Lieutenant et Aide Major de la compagnie de notre Garde noble, Nous
ayant engagés à lui accorder une honorable retraite, nous avons trouvé à propos de lui conferer un titre qui lui soit une marque de la satisfaction que
nous avons de son attachement à notre service. A ces causes et autres bonnes et justes considérations à ce nous mouvantes, Nous avons ledit Alexandre
Dumesnil par le présent brevet honoré et décoré, honorons et décorons du titre, rang et qualité de Lieutenant Colonel de cavalerie dans nos trouppes de Toscane;
voulons et nous plait, que tel il soit réconnu par tous les Officiers et Soldats d'icelles et autres qu'il appartiendra, et qu'il jouisse des honneurs, droits, authorité,
privileges et prérogatives qui y sont attribués, sans qu'il lui soit fait, mis ou donné aucun trouble ni empêchement. Car ainsi nous plaid. En foi de
quoi nous avons audit brevet signé de notre main, et à iceluy fait mettre et apposer notre seel secret. Donné à Vienne le Seixe Juillet mil Sept
cens cinquante six.

François

C. D. de Colloredo

Brevet
de Lieutenant Colonel de cavalerie
dans les trouppes de S.M.I. en
Toscane.
pour
le S.r Alexandre Dumesnil.

Par ordre de Sa Majesté
Impériale & Royale.
Richard

Brevetto di Luogotenente Colonello di Cavalleria
al Marchese Alessandro Sannazzaro
Da 16 Luglio 1756

Mons.r Damezail f.o f.t